

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME.

Absents excusés : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Romain PASSERAT (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Guillaume VOISIN.

Absent : Jean-Louis DE VETTOR

La séance débute par la présentation de l'étude préliminaire pour l'aménagement de la Grande Rue et de la Route de Nevy du carrefour des routes départementales aux abords de l'église. Nathalie SORDEL, représentante du cabinet ABCD chargé de l'étude, rend compte des différents scénarios envisagés en fonction des priorités des élus et des riverains qui ont eu l'occasion de s'exprimer au cours d'une réunion publique. Outre le fleurissement plébiscité par les riverains, le projet a vocation à intégrer la gestion du stationnement et des points de ralentissement, la création d'une continuité piétonne, l'identification de l'espace commerçant, la définition du parvis de l'église.

Les riverains et les commerçants seront conviés à une nouvelle réunion publique mardi 26 mars à 20 h, au cours de laquelle seront présentés différents scénarios. Le public sera invité à donner son avis sur le choix d'un aménagement, avant décision du Conseil Municipal.

1 - Frais de chauffage dans les différents bâtiments communaux

Le Conseil municipal décide la répartition des frais de chauffage des bâtiments de la cure et de la Poste pour l'année 2018, en fonction des consommations de chacun des occupants.

2 - Frais de fonctionnement des communs de l'immeuble La Fontaine

Le Conseil Municipal établit la participation des locataires de l'immeuble La Fontaine aux seuls frais d'électricité des communs au prorata de la présence de chacun au cours de l'année 2018, ces frais s'élevant à 111,52 €. Les locataires ont fait le choix d'assurer, eux-mêmes, l'entretien des communs au cours de l'année 2018.

3 - Remboursement de charges


Des provisions de charges ont été versées par les professionnels de santé en 2018 pour participer à l'entretien du système de chauffage par géothermie et de la climatisation de la maison de santé. Le Conseil municipal décide de rembourser la différence aux professionnels de santé, les factures à charge de la Commune en 2018 étant d'un montant inférieur aux provisions.

4 - Vente d'un terrain sur la zone artisanale

Le Conseil municipal consent à décaler la parcelle à vendre à la SARL VALLET Mickaël sur la zone artisanale, par rapport au plan prévu initialement, suite à un compromis entre cette entreprise et Val de Seille Paysage qui occupe déjà un terrain et qui souhaite acquérir un espace supplémentaire.

5 - Attribution d'une mission de relevé d'état des lieux

La commission des bâtiments sera chargée d'étudier les trois dossiers déposés par des bureaux d'études pour assurer la mission de relevé d'état des lieux de la maison 7 route de Lons, propriété communale.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Val de Seille' and '75000 LONS' around the perimeter, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.